

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
11 septembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

OBJET :

**14. HARMONIE
MUNICIPALE DE
MERVILLE.
SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT
2020.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le 08 10 2020

ID : 059-215904004-20200918-05102020D14-AK-DE



L'an deux mil-vingt, le dix-huit SEPTEMBRE à dix-huit he

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – FLAMENT Laetitia
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. COUSYN Sébastien – M. DELFLY Jean-Louis **donnant procurations respectives** à Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme CAPPELLE Christiane – M. BAUDRY José.

ABSENTE : Mme BOUVET Margaret.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Il est proposé de voter une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 à l'association de l'Harmonie Municipale d'un montant de 16 000 €.

Il est rappelé que la commune met à disposition gracieusement de cette association pour la pratique de ses activités, des locaux adaptés, du matériel de bureau, un photocopieur. La commune prend également à sa charge l'ensemble des fluides : eau, électricité, chauffage, téléphone...

Il est également proposé de reconduire la convention d'objectifs avec l'Harmonie pour l'exercice 2020.

Cette convention, annexée à la présente délibération, définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention et fixe les objectifs auxquels l'association doit répondre.

Sur ces critères, le Conseil Municipal invité, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 16 000 € et autorise le maire à signer la convention dont il s'agit pour l'exercice 2020, ainsi que tout document s'y rapportant.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal et versée au compte de l'association.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.